

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 mars 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 814 300 francs destiné à l'alimentation en eau et en électricité et la création de réseaux d'eaux usées sur les quais Wilson et Gustave-Ador.

17 novembre 2023

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux lors de la séance plénière du Conseil municipal du 25 avril 2023. La commission s'est réunie le 21 juin 2023 sous la présidence de M. John Rossi. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Camelia Benelkaid, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 814 300 francs destiné à l'alimentation en eau et en électricité et la création de réseaux d'eaux usées sur les quais Wilson et Gustave-Ador.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 814 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2033.

Séance du 21 juin 2023

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de MM. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et Benoît Bouthinon, adjoint de direction à l'AGCM, ainsi que de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de MM. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint au DSSP, et Nicolas Kerguen, collaborateur personnel

M^{me} Barbey-Chappuis commence par dire que cette proposition s'inscrit dans la volonté du Conseil administratif et du Conseil municipal de développer les accès à l'eau pour la population genevoise qui le réclame de plus en plus, ce qui est légitime dans le contexte du réchauffement climatique. De plus, ils observent une saturation des Bains des Pâquis et de la plage des Eaux-Vives. Ainsi, le fait de pouvoir alimenter en eau et en électricité le quai Wilson et le quai Gustave-Ador permettrait notamment d'aménager des bains publics en aval du Jet d'eau ainsi que de compléter l'aménagement de la baignade temporaire qui a été inaugurée du côté du quai Wilson de manière à pouvoir accueillir la population.

M. Bouthinon passe à la présentation.

Contexte

Une pétition (P-426) avait déjà été lancée par A l'eau Wilson en 2020 pour créer des accès à l'eau. Pour répondre à cette demande du Conseil municipal, ils viennent de mettre en place une zone de baignade estivale comme l'a déjà mentionné la magistrate. Cela se traduira par des aménagements complémentaires qui sont des projets d'animation pour lier les besoins d'accès à l'eau. Ils viennent également de lancer ce concours pour réaliser un aménagement définitif, donc repenser le quai Wilson, tant la partie terrestre que la partie aquatique, pour créer une zone de baignade.

Concernant le quai Ador, un certain nombre d'activités ont déménagé en 2020-2021 avec la création du nouveau port; ils ont pu libérer un certain nombre d'espaces notamment à l'aval du Jet d'eau qui étaient occupés par les pêcheurs. Aujourd'hui, ils ont un espace disponible plus important qu'il y a quelque temps, mais il y a aussi la motion M-1504 qui leur demandait de créer des bains flottants au pied du Jet d'eau. Il y aura donc prochainement une demande de crédit qui sera déposée au Conseil municipal pour créer une zone de baignade temporaire.

Les besoins

Ces quais sont dépourvus d'alimentation en eau potable, en électricité et de moyens d'assainissement. Cette demande de crédit vise à répondre à ce manque.

Ainsi, l'idée de la prochaine demande de crédit qui sera mise à disposition sera de créer une zone temporaire de bains flottants avec différentes profondeurs pour sécuriser et permettre aussi aux jeunes enfants qui ne savent pas forcément nager de pouvoir accéder à l'eau et de se rafraîchir en toute sécurité. Il est également question de créer un bain sans fond pour les nageurs plus expérimentés. Enfin, ils doivent répondre également à des aménagements complémentaires avec des buvettes, des sanitaires et des douches pour compléter ce dispositif.

Les coûts

Voir la présentation.

Le planning

L'objectif est de déposer une autorisation de construire en septembre 2023 et ils espèrent un vote du crédit autour d'octobre 2023, ce qui leur permettra de lancer des appels d'offres pour des entreprises en novembre de cette même année. Tout cela permettrait de mettre en place les aménagements cités à partir de mars 2024.

Questions des commissaires

Une commissaire se souvient que l'emplacement autour de la jetée du Jet d'eau était nécessaire à la police et demande s'ils ont donc trouvé un terrain d'entente avec eux à la suite de négociations.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que l'emplacement libéré était précédemment occupé par des cabanes de pêcheurs. Cependant, les discussions se poursuivent avec le Canton concernant la police de la navigation autour d'un comité de pilotage dans lequel siègent M^{me} Perler et elle-même afin de décider du périmètre de cette future infrastructure pour la police de la navigation.

La commissaire demande ce que signifie une baignade temporaire.

M. Lebedinsky répond que la future demande de crédit est un projet sur cinq ans.

La commissaire demande si ce sera tout de même démonté tous les hivers et remonté tous les printemps.

M^{me} Barbey-Chappuis répond par la positive, avec potentiellement des animations en hiver comme sur la banquise.

Un commissaire demande s'ils ont prévu des mesures de sécurité pour les nageurs car le courant est tout de même à 4 km/h, ce qui est très dangereux.

M. Bouthinon répond que le site sera fermé et sécurisé.

Le commissaire trouve l'initiative très sympathique mais a besoin de plus de détails sur les mesures de sécurité qui seront prises pour éviter les accidents.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que des mesures seront prises pour réduire le risque.

Le président demande si ce sera possible de le signaler à l'aide de panneaux.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le risque zéro n'existe pas et ajoute que cette proposition concerne plutôt les aménagements en raccordement à l'eau et à l'électricité. Mais elle partage les préoccupations d'un commissaire quant à la sécurité des espaces de baignade et expliquera tout l'aspect sécurité en septembre lors de l'audition pour la proposition en lien avec le projet des bains flottants.

M^{me} Perler ajoute que la police du lac est très vigilante à ce sujet et ne manque jamais de rappeler à l'ordre les navigateurs ou nageurs qui ne se trouvent pas dans le bon périmètre.

Un commissaire demande à combien de connexions cela correspond en eau et en électricité.

M. Bouthinon répond qu'il y en a actuellement cinq mais le but est d'aller se brancher sur un réseau d'eaux usées existant sous la route en face du Président Wilson pour établir une connexion. Ils affineront par la suite les détails pour savoir combien de points de connexion sont suffisants pour les besoins en eau et en électricité, mais ils prévoient déjà deux points d'électricité, deux raccordements en assainissement et deux points d'eau potable.

Le commissaire demande si cela peut faire évoluer de manière significative le budget de la proposition.

M. Bouthinon répond par la négative.

Le commissaire demande s'il y a un courant qui circule librement comme l'a précisé un commissaire ou si le lieu est véritablement isolé du lac.

M. Bouthinon répond que les deux bassins de 40 cm et 1 m 20 sont hermétiques et ne sont pas soumis au courant même s'il y a un échange d'eaux. De plus, l'autre bassin est tout de même protégé et il ajoute qu'ils ont choisi cette zone car elle est relativement abritée de la bise et des courants.

Le commissaire demande si la zone sera détachable en hiver et stockable dans un hangar, par exemple.

M. Bouthinon répond que ce sera stocké dans des containers.

Le commissaire demande s'il faudra passer sous la route du quai Wilson pour faire des connexions.

M. Bouthinon répond que non, pas complètement.

Le commissaire demande s'il y aura des blocages par rapport au trafic routier.

M. Bouthinon répond qu'il y aura des points à travailler dans ce sens mais assure que ce sera temporaire.

Discussion et vote

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d'auditionner la police navale.

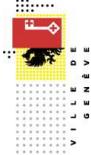
Un commissaire du Parti socialiste pense que ce sera pertinent lorsqu'il y aura des aménagements sur l'eau, mais la proposition actuelle concerne la mise à disposition d'eau et d'électricité.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois retire donc sa proposition.

Les Vert-e-s proposent de voter cela ce soir.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

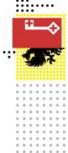
Annexe: présentation de l'AGCM



PR-1562 Alimentation en eau et électricité et création de réseaux d'eaux usées sur les quais Wilson et Ador



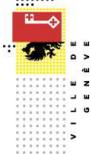
Audition de la Commission des travaux et des constructions
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE
21 JUIN 2023



PR-1562 SOMMAIRE

1. Le contexte
2. Les besoins
3. Les coûts
4. Le planning





PR-1562

1. LE CONTEXTE

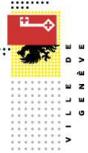
L'image directrice de la Rade démontre le besoin de créer des accès à l'eau pour la population.

Quai Wilson

- Pétition du 22 juin 2020 de l'association A l'eau Wilson : P-426 «Pour un accès à l'eau au quai Wilson dès les vacances scolaires», acceptée à l'unanimité par le CM
- Pour répondre à la commande du CM, un projet de baignade estivale temporaire a été ouvert en mai 2023. Un appel à projet pour une zone d'animation sera lancé cet été.
- Vote de la PR-1407 en 2021 pour créer des accès à l'eau, une nouvelle zone de baignade et un nouvel alignement d'arbres (concours en 2023)

Quai Ador

- En 2020/2021, déménagement des activités en aval du Jet d'eau afin de libérer le quai marchand et le plan d'eau pour la population
- M-1504 : Pour plus de fraîcheur en été : créons des bains publics flottants au pied du Jet d'eau! votée à l'unanimité par le CM en mai 2023
- Pour répondre à la commande politique, le CA déposera au CM en septembre 2023 une PR pour la construction d'une zone de détente et de baignade temporaire à l'aval du Jet d'eau dès 2024 (5 ans)



PR-1562

2. LES BESOINS

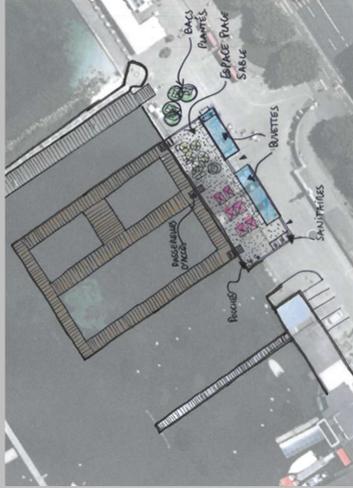
Les secteurs des quais concernés sont actuellement dépourvus d'eau, d'électricité et de points de raccordement au réseau d'eaux usées pour accueillir des zones de détente et de baignade.

- Besoin de raccordements électriques
- Besoin d'alimentation en eau potable
- Besoin d'étendre le réseau secondaire d'évacuation des eaux usées pour pouvoir y raccorder les futures activités

PR-1562

2. LES BESOINS

- Création d'un espace de baignade temporaire en aval du Jet d'eau à l'été 2024 avec un pataugeoire (prof. 40cm), un bassin intermédiaire (prof. 120 cm) et un bassin de nage sans fond.
- Sur le quai seront installés une buvette, une terrasse + zone de détente, ainsi que des douches et vestiaires.

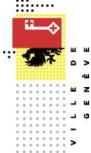




PR-1562

3. LES COÛTS

| | | |
|--|---|------------------------------|
| <i>Travaux de génie civil</i> | | |
| Installations de chantier | : | 85 000 |
| Démolitions et réfections | : | 165 000 |
| Réseau d'eau potable | : | 62 000 |
| Réseau d'électricité | : | 42 000 |
| Assainissement | : | 220 000 |
| Divers et imprévus 8% | : | <u>46 000</u> |
| Sous-total travaux | : | <u>620 000</u> |
| <i>Honoraires</i> | | |
| Ingénieur-e civil | : | 80 000 |
| Géomètre | : | 20 000 |
| Information-communication | : | <u>7 000</u> |
| Sous-total honoraires | : | <u>107 000</u> |
| Coût total construction (HT) | | 727 000 |
| + TVA (7,7% x 727 000 francs) | : | <u>56 000</u> |
| Coût total de l'investissement (TTC) | : | <u>783 000</u> |
| + Prestations du personnel en faveur des investissements (4% x 783 000 francs) | : | 31 300 |
| Total du crédit demandé (TTC) | : | <u><u>814 300</u></u> |



PR-1562

4. LE PLANNING

